

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Buotte	Numéro de permis 2021131	Date d'inspection Le 15 février 2024	
Nom de l'établissement Service de garde les toutous		Numéro de téléphone (506) 383-9462	
Adresse 22 Glencoe Drive Moncton NB E1A 4W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés :

- Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois.
- Un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe est indiqué être vérifié chaque mois.
- Le registre quotidien a été complété.
- La routine quotidienne (1 heure à l'extérieur par période de 4 heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent). Au moment de l'inspection de surveillance, le ciel était dégagé et la température était de -3 degrés Celsius. Les enfants sont allés dehors.
- Le nom des enfants était sur leurs bouteilles d'eau et disponibles. Une discussion a eu lieu au sujet de l'accessibilité des bouteilles d'eau. Les bouteilles d'eau sont dans le réfrigérateur et il y a eu observation d'un enfant aller chercher par elle-même dans la cuisine sous supervision sa bouteille d'eau. Il serait recommandé que l'éducatrice sorte toutes les bouteilles d'eau afin que les enfants puissent facilement penser de boire de l'eau, car ils auraient à leur vue leurs bouteilles d'eau.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Les médicaments sont verrouillées sous clé.
- Les enfants n'ont pas accès à la cuisine sauf s'ils sont supervisés.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé la préparation pour aller dehors, les jeux libres à l'extérieur (les enfants se sont amusés à glisser, faire un bonhomme de neige, faire semblant de patiner, etc.) et à l'intérieur (jeux de tables, poupées, cuisines, etc.). Les enfants ont ensuite commencé à ranger pour se préparer pour le dîner.

original signé par
Paula Morin

Le 15 février 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Chantal Buotte

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 février 2024

Date